

# PROCEDURES POUR LA SAISON 2010/2011

- ✓ **Demandes de licences (création – Renouvellement)**
- ✓ **Licences BTT ou Détente**
- ✓ **Licences T (moins de 21 ans uniquement)**
- ✓ **Mutations**
- ✓ **Licences étrangères**
- ✓ **Modalités de surclassement**

## **I. Procédure pour la création ou le renouvellement des licences.**

1 - Compléter soigneusement l'imprimé de demande de licence (ne pas oublier d'indiquer le nom, le numéro du club et **d'apposer le cachet du club avec la signature du Président**),

2 - Faire compléter le certificat médical par le médecin traitant (ne pas oublier d'indiquer la taille du joueur ou de la joueuse – mention OBLIGATOIRE pour les catégories jeunes)

### **ATTENTION :**

Le médecin doit impérativement apposer la date, **son cachet et signer.**

**LE CERTIFICAT MEDICAL EST VALABLE 3 MOIS  
A COMPTER DE LA DATE APPOSEE PAR LE MEDECIN**

3 - Faire compléter et signer par chaque licencié (ou les parents pour les mineurs) la demande d'adhésion au contrat d'assurance AIG Europe. **(Obligatoire pour toutes les licences).**

### **ATTENTION :**

En cas de refus de l'assurance cocher impérativement la case « refuse d'adhérer »

## **4 - Saisie directe par le club sur le site internet de la FFBB (Seulement pour les licences A et Dirigeant)**

Les NOUVEAUX codes de connections seront communiqués aux Présidents de clubs par le Comité Départemental (La procédure est consultable sur le site internet du Comité : basket35.com).

Dés la prise en compte du bordereau de saisie par la FFBB, **envoyez les demandes de licences avec le bordereau *DANS LES 24 HEURES*. – (Retour des demandes de licences à vos frais si vous ne joignez pas de bordereau)**

NB – Pour savoir si la licence a été bien prise en compte, vérifiez sur le site internet de la FFBB, dans la case RECHERCHE de la page d'accueil (En principe 24 h après la saisie)

## **ATTENTION**

**Tout dossier incomplet, mal rempli, composé de documents périmés ou dont le certificat médical date de plus de 3 mois sera retourné au club et la date de qualification remise en cause.**

**Pour être qualifié pour le week-end, les dossiers de demandes de licences (hors mutation, licence T, dossier étranger) doivent être reçus complets et en règle le vendredi à 16 heures au plus tard au secrétariat du Comité**

**Vérifiez sur [basketfrance.com](http://basketfrance.com) la validation de la licence**

## **II. Procédure pour la création ou le renouvellement des licences détente.**

La Licence Détente est exclusivement réservée aux Seniors.

Le document à remplir est le même que celui d'une demande de licence « normale » n'oubliez pas d'**indiquer visiblement en rouge DETENTE**.

1. Compléter soigneusement l'imprimé de demande de licence (ne pas oublier d'indiquer le nom, le numéro du club et **d'apposer le cachet du club avec la signature du Président**),
2. Faire compléter le certificat médical par le médecin traitant,

### **ATTENTION :**

Le médecin doit impérativement apposer la date, **son cachet et signer.**

**LE CERTIFICAT MEDICAL EST VALABLE 3 MOIS  
A COMPTER DE LA DATE APPOSEE PAR LE MEDECIN**

3. Faire compléter et signer par chaque licencié la demande d'adhésion au contrat d'assurance AIG Europe. **(Obligatoire pour toutes les licences)**

### **ATTENTION :**

En cas de refus de l'assurance cocher impérativement la case « refuse d'adhérer »

4. Renvoyer le tout au Comité dès réception au club. Ne pas attendre d'avoir toutes les licences.

## **ATTENTION**

**Tout dossier incomplet, mal rempli, composé de documents périmés ou dont le certificat médical date de plus de 3 mois sera retourné au club et la date de qualification remise en cause.**

Les créations, les renouvellements de licences Détente sont saisies par la FFBB. La procédure est donc un peu plus longue.

### **III. Procédure de demande de licence T. (Jusqu'au 30 Novembre 2010)**

La Licence T est exclusivement réservée au moins de 21 ans au 1<sup>er</sup> janvier de l'année 2011. (soit nés après le 1 Janvier 1990) - L'imprimé de demande est à retirer au Comité.

***Il ne sera pas délivré de licence T pour les Ententes ou Unions.***

Pour que cette demande de mise à disposition soit recevable, il faut remplir soigneusement cet imprimé. Le licencié devra le signer. Les deux présidents des Groupements sportifs devront également le signer.

1. adresser **par pli recommandé** le premier exemplaire de couleur blanche :
  - ✓ au Comité Départemental, s'il n'y a pas de changement de département,
  - ✓ à la Ligue Régionale d'accueil, s'il y a changement de département.
2. Joindre à cette demande :
  - ✓ Soit l'original de la licence de la saison en cours,
  - ✓ Soit la demande de licence dûment remplie (voir chapitre I).
3. S'il y a changement de département, envoyer :
  - ✓ L'exemplaire de couleur bleue au Comité Départemental d'origine qui devra aviser la Ligue Régionale d'accueil d'une éventuelle sanction disciplinaire ou, d'une éventuelle participation à une compétition,
  - ✓ L'exemplaire de couleur verte au Comité Départemental d'accueil.
4. Le dernier exemplaire de couleur jaune est destiné au licencié(e).

#### **ATTENTION**

Tout dossier incomplet, mal rempli, composé de documents périmés ou dont le certificat médical date de plus de 3 mois sera retourné au club et la date de qualification remise en cause pour être qualifié.

Pour être qualifié pour le week-end, les dossiers de demandes de licence T doivent être envoyés en Recommandé et reçus complets et en règle le **mercredi au plus tard** au secrétariat du Comité.

**Pour les dossiers traités par la Ligue, la date de qualification est fixée par celle-ci.**  
Vérifiez sur [basketfrance.com](http://basketfrance.com) la validation de la licence

Un imprimé spécial est à demander au Comité pour les licenciés ayant obtenu une licence T pendant DEUX ans dans le même club (Ceux-ci bénéficient d'une licence A)

## **IV. Procédures de demande de mutation.**

### **A. LICENCIE VENANT D'UN CLUB DU DEPARTEMENT**

L'imprimé de demande est à retirer au Comité.

Cet imprimé doit être utilisé obligatoirement par tout joueur désirant changer de groupement sportif quelle que soit la division dans laquelle il évoluait ou dans laquelle il évoluera.

Pour que cette lettre de mutation soit recevable, il faut remplir soigneusement l'imprimé qui devra être signé par le joueur(euse).

1. Adresser par pli recommandé le premier exemplaire de couleur blanche au groupement sportif quitté. Attention : conserver la preuve de dépôt de votre recommandé (feuillet bleu). Si l'association sportive est dissoute ou en sommeil le recommandé doit être expédié au Comité.
2. Joindre à la demande de licence (voir chapitre I) en faveur du nouveau groupement sportif, le deuxième et troisième exemplaire, de couleur rose et verte de cette lettre de mutation **et la preuve de dépôt de votre recommandé**
3. Le quatrième exemplaire de couleur bleue doit être immédiatement adressé à la Ligue de Bretagne.
4. Le cinquième exemplaire de couleur jaune est destiné au joueur(euse).
5. Pour les licenciés Etrangers souhaitant évoluer en Championnat de France ou un Championnat Qualificatif au Championnat de France, la demande devra être adressée à la FFBB.
6. La demande doit être déposée au Comité d'Ille-et-Vilaine
  - pour les licenciés français
  - pour les licenciés étrangers, participant à une compétition inférieure à celle qualificative pour le Championnat de France

**Cette demande doit être déposée au Comité Départemental dans un délai de 15 jours après le dépôt du recommandé.**

A réception du dossier complet et après enregistrement de la licence, **une facture globale mensuelle sera envoyée** au club d'accueil comportant les frais de règlement des mutations (voir dispositions financières)

Les mutations peuvent être effectuées sur 2 périodes (Les tarifs changent en fonction de la période) :

- ↪ La période normale : du 1<sup>er</sup> juin au 15 juin 2010,
- ↪ - La période exceptionnelle sans justificatif : du 16 juin au 30 novembre 2010 pour les Seniors et Cadets. Cette période s'étend jusqu'au 28 février 2011 pour les joueurs(euses) des catégories jeunes (Minimes, Benjamins, Poussins).
  - La période exceptionnelle avec justificatif : du 16 juin au 28 février 2011 pour les seniors et cadets (art 420 – 3 – b1)

### **ATTENTION**

Tout dossier incomplet, mal rempli, composé de documents périmés ou dont le certificat médical date de plus de 3 mois sera retourné au club et la date de qualification remise en cause.

Pour être qualifié pour le week-end, les dossiers de demandes de mutations doivent être reçus complets et en règle **le mercredi à 16 h 00 au plus tard au secrétariat du Comité**

## **B. LICENCIE VENANT D'UN AUTRE DEPARTEMENT**

L'imprimé de demande est à retirer au Comité.

Cet imprimé doit être utilisé obligatoirement par tout joueur(euse) désirant changer de groupement sportif quelle que soit la division dans laquelle il évoluait ou dans laquelle il évoluera.

Pour que cette lettre de mutation soit recevable, il faut remplir soigneusement l'imprimé qui devra être signé par le joueur(euse).

1. Adresser par pli recommandé le premier exemplaire de couleur blanche au groupement sportif quitté. Attention : conserver la preuve de dépôt de votre recommandé (feuillelet bleu).
2. Joindre à la demande de licence (voir chapitre I) en faveur du nouveau groupement sportif, le deuxième exemplaire de couleur rose de cette lettre de mutation et la preuve de dépôt de votre recommandé.
3. Le troisième exemplaire de couleur verte doit être adressé au Comité Départemental quitté.
4. Le quatrième exemplaire de couleur bleue doit être immédiatement adressé à la Ligue quittée.
5. Le cinquième exemplaire de couleur jaune est destiné au joueur.
- 6. Cette demande doit être déposée à la Ligue de Bretagne, 2C allée Jacques Frimot 35000 RENNES dans un délai de 15 jours après le dépôt du recommandé.**
- 7. Pour les licenciés Etrangers souhaitant évoluer en Championnat de France ou un Championnat Qualificatif au Championnat de France, la demande devra être adressée à la FFBB.**

A réception du dossier complet et après enregistrement de la licence, une facture globale sera envoyée au club d'accueil comportant les frais de règlement des mutations (voir dispositions financières).

Les mutations peuvent être effectuées sur 2 périodes (Les tarifs changent en fonction de la période) :

- ✓ La période normale : du 1<sup>er</sup> juin au 15 juin 2010
- ✓ La période exceptionnelle : du 16 juin au 30 novembre 2010 pour les Seniors et Cadets. Cette période s'étend jusqu'au 28 février 2010 pour les joueurs(euses) des catégories jeunes ( Minimes, Benjamins, Poussins)

### **ATTENTION**

Tout dossier incomplet, mal rempli, composé de documents périmés ou dont le certificat médical date de plus de 3 mois sera retourné au club et la date de qualification remise en cause.

**La Qualification dépendra de la date de la réunion de la Commission Régionale ou Fédérale**

Vérifiez sur [basketfrance.com](http://basketfrance.com) la validation de la licence

## **V. Procédures de demande de licence joueur(euse)s étranger(ère)s.**

L'imprimé de demande est à retirer au Comité.

Pour être recevable, cet imprimé doit être soigneusement rempli et signé par le président du groupement sportif et le joueur(euse).

Joindre à cette demande :

1. Une demande de licence (voir chapitre I),
2. Toute personne étrangère à l'E.E.E.(Espace Economique Européen), afin d'obtenir la délivrance d'une licence (A – B – M ou T) pour une saison sportive, doit impérativement joindre une carte de séjour **dont la date d'entrée en France figurant sur le document est antérieure au 1<sup>er</sup> janvier 2010** (Valable que pour les Compétitions nationales et Régionales qualificatives au Championnat National) et qu'elle peut légalement évoluer en France pour une durée minimale d'un an. Dans l'hypothèse de cas particuliers la Commission Juridique aura la possibilité d'étudier les situations au cas par cas.

Adresser les documents à la FFBB pour les joueurs(euses) souhaitant évoluer au niveau championnat de France ou à un championnat qualificatif au Championnat de France.

3. Pour un joueur(euse) évoluant à un niveau de compétition inférieur à celle qualificative pour un Championnat de France. Le Président de l'Association devra vérifier l'identité du joueur(euse) lors de la demande de licence. Sa responsabilité pourra être engagée, notamment en cas de fraude.

Adresser les documents au Comité Départemental

### **ATTENTION**

***Les joueur-euses titulaires d'une carte de résident français d'une durée minimum de 10 ans ne seront plus considérés comme Français au regard des règles de participation.(4 licenciés dans le 35)***

**Tout dossier incomplet, mal rempli, composé de documents périmés ou dont le certificat médical date de plus de 3 mois sera retourné au club et la date de qualification remise en cause pour être qualifié.**

**Pour être qualifié pour le week-end, les dossiers doivent être déposés complets et en règle le mercredi à 16h00 au plus tard au secrétariat du Comité**

**Pour les dossiers traités par la FFBB, la date de qualification est fixée par celle-ci**  
Vérifiez sur [basketfrance.com](http://basketfrance.com) la validation de la licence

## **VI – Licence Corporative (Extrait de l'Art 17)**

A adresser au Comité d'Ille-et-Vilaine en joignant :

- la demande de licence (voir Chap 1)
- Un certificat de travail dûment légalisé par une personne responsable de l'entreprise.
- Justificatif pour les enfants et conjoints

## CATEGORIES D'AGE

SENIORS	92 ( AVANT le 31/12/92)
CADETS	93 - 94 - 95 (du 1/1/93 au 31/12/95)
MINIMES	96 - 97 (du 1/1/96 au 31/12/97)
BENJAMINS	98 - 99 (du 1/1/98 au 31/12/99)
POUSSINS	00 - 01 (du 1/1/00 au 31/12/01)
MINI-POUSSINS	02 - 03 (du 1/1/02 au 31/12/03)
BABY	04 (APRES le 1/1/04)

## SURCLASSEMENT SAISON 2010/2011

Age au 01/01/09			Garçons			Filles		
Né en	Age	Cat.	Compétition Départementale	Compétition Régionale	Compétition Nationale	Compétition Départementale	Compétition Régionale	Compétition Nationale
2003	7 ans	Mini 1	Impossible	Impossible	Impossible	Impossible	Impossible	Impossible
2002	8 ans	Mini 2	Oui Médecin famille	Impossible	Impossible	Oui Médecin famille	Impossible	Impossible
2001	9 ans	P1	Impossible	Impossible	Impossible	Impossible	Impossible	Impossible
2000	10 ans	P2	Oui Médecin famille	Oui Médecin agréé	Impossible	Oui Médecin famille	Oui Médecin agréé	Impossible
1999	11 ans	B1	Oui Médecin famille	Oui Médecin agréé	Impossible	Oui Médecin famille	Oui Médecin agréé	Impossible
1998	12 ans	B2	Oui Médecin famille	Oui Médecin agréé	Oui Médecin fédéral + Avis DTN	Oui Médecin famille	Oui Médecin agréé	Oui Médecin fédéral + Avis DTN
1997	13 ans	M1	Oui Médecin agréé	Oui Médecin agréé	Oui Médecin fédéral + Avis DTN	Oui Médecin famille	Oui Médecin agréé	Oui Médecin fédéral + Avis DTN
1996	14 ans	M2	Oui Médecin famille	Oui Médecin agréé	Oui Médecin fédéral + Avis DTN	Oui Médecin famille	Oui Médecin agréé	Oui Médecin agréé
1995	15 ans	C1	Impossible	Impossible	Oui Médecin fédéral + Avis DTN	Oui Médecin agréé	Oui Médecin agréé	Oui Médecin agréé
1994	16 ans	C2	Oui Médecin famille	Oui Médecin agréé	Oui Médecin agréé	Oui Médecin famille	Oui Médecin agréé	Oui Médecin agréé
1993	17 ans	C3	Oui Médecin famille	Oui médecin famille	Oui Médecin famille	Oui Médecin famille	Oui Médecin famille	Oui Médecin famille